

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 décembre 2014**  
~~~~~

**BUDGET PRINCIPAL 2014
DÉCISION MODIFICATIVE N°1.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 décembre 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Bernard SALLES, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Max ROUSSEL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations :

Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Jean-André AGOSTINI à M. Philippe SALASC, Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER

Excusés :

M. Gérard CABELLO, Monsieur Christian VILOING, Mme Anne-Marie BIZEUL

Absents :

Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Bernard GOUZIN, M. Philippe MACHETEL, Madame Viviane RUIZ

Quorum : 25	Présents : 33	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que les crédits prévus au budget principal 2014 s'avèrent insuffisants au sein des chapitres 65 et 67 de la section de fonctionnement et les chapitres 1032, 041, 458127, 458133 et 458135 de la section d'investissement,

Considérant qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les virements et augmentations de crédits suivants à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 65 « Charges de gestion courante »** : il est proposé de procéder à un virement de crédit de 10 100€ de l'article 65372 à l'article 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables », afin de prendre en compte des admissions en non valeur sur le budget de l'exercice 2014 (loyers et participations foire expo de 2007 à 2010) ;
- **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** : il est proposé de procéder à un virement de crédit de 75 000€ de l'article 6188 « Divers » du chapitre 011 « Charges à caractère général » à l'article 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs », afin de prendre en compte une annulation d'un titre fait par erreur en 2013 pour un remboursement de l'ATIACL suite à l'utilisation d'un mauvais RIB.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre opération 1032 « Etude retombées économiques et de gestion OGS »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit en dépenses sur ce chapitre de 400€ sur l'article 2031 ainsi qu'en recettes sur ce chapitre de même montant sur l'article 1641, afin de régulariser ce dépassement qui correspond à une modification de l'affectation des factures d'études du prestataire Trace TPI imputées entre cette opération et l'opération concomitante n°1059 « Observatoire de la fréquentation du site OGS » ;
- **Chapitre opération 041 « Opérations patrimoniales »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit en dépenses sur ce chapitre de 30 000€ sur l'article 2031 ainsi qu'en recettes sur ce chapitre de même montant sur l'article 2312, pour corriger ce dépassement qui correspond à une écriture d'ordre qui régularise des écritures passées en doublon sur l'exercice 2013 au niveau de l'inventaire ;

- **Chapitre 458127 « Investissement sous mandat Continuité piétonne Saint Guiraud »**: il est proposé de procéder à une augmentation de crédit de 300€ sur l'article dépenses 458127 et sur l'article recettes 458227 afin d'abonder cette opération suite à un dépassement de crédits dû au changement de taux de TVA entre 2013 et 2014 ;
- **Chapitre 458133 « Investissement sous mandat Requalification des anciens espaces ferroviaires Campagnan »**: il est proposé de procéder à une augmentation de crédit de 15€ sur l'article dépenses 458133 et sur l'article recettes 458233 afin d'abonder cette opération suite à un dépassement de crédits dû au changement de taux de TVA entre 2013 et 2014 ;
- **Chapitre 458135 « Investissement sous mandat Plan Patrimoine Le Pigeonnier Le Pouget »**: il est proposé de procéder à une augmentation de crédit de 35 000€ sur l'article dépenses 458135 et sur l'article recettes 458235 afin d'abonder cette opération suite à une modification du périmètre du projet et au marché de travaux attribué ;
- **Chapitre 458139 « Investissement sous mandat Révision PLH » (nouvelle opération)**: il est proposé de procéder à une augmentation de crédit de 37 000€ sur l'article dépenses 458139 et sur l'article recettes 458239 afin d'abonder cette nouvelle opération pour prendre en compte la participation de la Communauté de communes du Clermontois à la révision du PLH et donc la part de cette étude qui concerne la CCC, cette part doit être comptabilisée hors de l'opération 1069 « Révision du PLH » dans le cadre d'une opération d'investissement sous mandat ;

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n°1 d'un montant de 85 100€ de virement de crédits au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 102 715€ d'augmentation de crédits au sein de la section d'investissement du budget principal 2014, telle que proposée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-6188 « Divers » - ADM (dépenses)		-85 100€
65-6541 « Pertes sur créances irrécouvrables » - ADM (dépenses)		+10 100€
67-673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » - ADM (dépenses)		+75 000€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
1032-2031 « Etude retombées économiques et de gestion » - OGS (dépenses)		400€
1032-1641 « Emprunts » - OGS (recettes)		400€
041-2031 « Etudes » - ADM (dépenses)		30 000€
041-2312 « Terrains » - ADM (recettes)		30 000€
4581-458127 « MOD Continuité piétonne St Guiraud » - AE (dépenses)		300€
4582-458227 « MOD Continuité piétonne St Guiraud » - AE (recettes)		300€
4581-458133 « MOD Anciens espaces ferroviaires Campagnan » - AE (dépenses)		15€
4582-458233 « MOD Anciens espaces ferroviaires Campagnan » - AE (recettes)		15€
4581-458135 « MOD Le Pigeonnier Le Pouget » - ENV (dépenses)		35 000€
4582-458235 « MOD Le Pigeonnier Le Pouget » - ENV (recettes)		35 000€
4581-458139 « Invt sous mandat Révision PLH » - HAB (dépenses)		37 000€
4582-458239 « Invt sous mandat Révision PLH » - HAB (recettes)		37 000€

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1084 le 16/12/2014
Publication le **16 DEC. 2014**
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20141215-lmc170001-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

